

AVIS AUX PORTEURS TRANSMIS PAR EUROCLEAR
AVIS DIFFUSE SUR LE SITE INTERNET D'ECOFI INVESTISSEMENTS

Paris, le 7 novembre 2017

Objet : **Lettre d'information des porteurs du Fonds Commun de Placement (FCP) ECOFI CONVERTIBLES EURO**

- **Changement de la stratégie d'investissement**
- **Suppression de la classification « Diversifié »**
- **Mises à jour réglementaires.**

Codes ISIN : **Part AC : FR0011225622 ; Part C : FR0010191908 ; Part E : FR0013253374 ; Part I CHF H : FR0013202330.**

Madame, Monsieur,

En votre qualité de porteur de l'OPCVM ECOFI CONVERTIBLES EURO (« **Ecofi Convertibles Euro** »), nous avons l'honneur de vous informer d'une modification de la stratégie d'investissement d'une part, et des mises à jour réglementaires d'autre part.

1. L'OPERATION

Conformément au règlement 462/2013 CRA relatif à la réduction de la dépendance des sociétés de gestions aux agences de notation, Ecofi Investissements dispose d'un système d'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs permettant de sélectionner les titres composant l'actif d'Ecofi Convertibles Euro indépendamment des agences de notation. Ce système a abouti à la mise en place, à partir du 31 mai 2016, d'un dispositif de notation des émetteurs. Cette notation indépendante, propre à Ecofi Investissements, a plus particulièrement pour avantage de permettre la notation des émetteurs non notés par les agences de notation externes selon un barème analogue et de refléter ainsi de manière plus formelle et précise le risque porté par l'investisseur selon notre politique d'analyse de solvabilité interne.

Cependant, cette notation interne n'est pas reconnue par la réglementation des souscripteurs institutionnels et Ecofi Investissements a continué d'afficher, sur le reporting financier mensuel d'Ecofi Convertibles Euro, la répartition du portefeuille par notation externe (celle des agences de notation uniquement). De même, les ratios de crédit ont continué d'être calculés à partir des notations par les agences externes uniquement.

Or, depuis cette date, en prenant en compte ce dispositif de notation interne, le montant investi en titres de catégorie « spéculative » dits « High Yield » (soit de notation inférieure à « BBB- » selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation inférieure à « Baa3 » selon celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne d'Ecofi Investissements) ainsi évalués dépasse le niveau d'investissement maximum de 25% de l'actif net d'Ecofi Convertibles Euro défini dans sa documentation réglementaire. Ainsi, Ecofi Convertibles Euro ne respecte pas une des contraintes de son prospectus.

Toutefois, Ecofi Investissements ne souhaite pas modifier la politique de gestion d'Ecofi Convertibles Euro.

Par conséquent, afin de remédier à cette situation, Ecofi Investissements a décidé de modifier les termes décrivant la stratégie d'investissement d'Ecofi Convertibles Euro. Désormais, Ecofi Convertibles Euro pourra investir jusqu'à 45% maximum de son actif net en titres de catégorie « spéculative » dits « High Yield », au lieu de 25% de son actif net auparavant.

Cette modification d'exposition aux risques de cette catégorie d'actifs n'étant pas strictement supérieure à 20% de l'actif net ne requiert pas d'agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers.

Par ailleurs, il est précisé que le reporting financier mensuel d'Ecofi Convertibles Euro proposera un tableau de répartition du portefeuille selon la notation interne en plus de celui tenant compte uniquement de la répartition selon les notations externes.

Enfin, et suite à des évolutions réglementaires, le prospectus a, notamment, été mis à jour des éléments ci-après,

- la classification AMF « Diversifié » est ôtée, et avons mis à jour la rubrique « Parts ou actions d'OPCVM ou FIA ». Cette suppression n'aura aucun impact sur la stratégie d'investissement, et plus spécifiquement sur les limites d'exposition et/ou d'investissement.
- la terminologie utilisée dans le tableau des frais étant précisé que les frais eux-mêmes ne changent pas.
- afin de permettre à certains investisseurs de procéder notamment au calcul des exigences réglementaires liées à Solvency 2 (directive européenne 2009/138/CE), Ecofi Convertibles Euro pourra être amené à communiquer la composition de son portefeuille, conformément aux dispositions prises par l'Autorité des marchés financiers dans sa position n°2004-07 relative aux pratiques de « market timing » et de « late trading »

Nous avons également mis à jour les éléments liés au dépositaire et au commissaire aux comptes.

Toutes les autres caractéristiques d'Ecofi Convertibles Euro restent inchangées.

Ces changements entreront en vigueur le 10 novembre 2017

Nous vous informons que si les termes de cette opération ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment, aucune commission de rachat n'étant prévue dans le prospectus d'Ecofi Convertibles Euro.

2. LES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR L'OPERATION

- Profil de risque :
Modification du profil rendement/ risque : oui (*)
Augmentation du profil rendement/ risque : oui
- Augmentation des frais : non

(*) Le risque crédit est notamment augmenté par cette opération

3. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et du prospectus, tel que modifiés pour tenir compte des changements précités.

Sur simple demande auprès du Service Client d'Ecofi Investissements dont les coordonnées figurent ci-après, ils vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
22 rue Joubert 75009 PARIS
Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : contact@ecofi.fr

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Pierre VALENTIN
Président du Directoire